



Coordination avec le Centre Périnatal de Proximité Montaignu



COMPTE-RENDU

Réunion du 14/09/2020



Par **Benjamin GUILBAUD**
Coordinateur de la CPTS Terres de Montaignu



Coordination avec le Centre Périnatal de Proximité de Montaigu

Le 14/09/2020, de 15h00 à 17h00

PARTICIPANTS:

- Dr Valérie BONNENFANT-MEZERAY, médecin référent CPP Montaigu
- Marie-Pierre BERTE, Cadre de santé CPP Montaigu
- Elodie NETIER-HERAULT, Cadre supérieur du Pôle Femme Enfant sage-femme
- Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, Présidente CPTS Terres de Montaigu et MG à la Guyonnière
- Dr Aline NICOLLEAU, MG à Chavagnes en Paillers
- Dorothée MACE, Sage-femme à la Boissière de Montaigu
- Nolwenn DANO, Sage-femme à la Guyonnière
- Franck LETELLIER, masseur-kinésithérapeute à Boufféré
- Benjamin GUILBAUD, Coordinateur CPTS Terres de Montaigu

Cette réunion fait suite à deux autres rencontres avec le Centre Périnatal de Proximité Montaigu, en 2018 et 2019, et s'inscrit dans une démarche de coordination entre les professionnels de santé libéraux et le Centre Périnatal de Proximité Montaigu.

CPP Montaigu

Equipe pluripro (gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, psychologue et secrétaire médicale).

Consultation avec Gynécologue et Sage-femme, entretien prénatal précoce, préparation à accouchement, consultations post-natales, échographies obstétricales et pelviennes

Communication avec le CPP

Demande de rdv urgent possible en contactant :

- 02 51 45 40 69 ou secretariat.cpp.montaigu@chd-vendee.fr

La secrétaire fait la liaison avec les professionnels de l'hôpital.

Demande de rdv dans des délais courts possible, dans la limite de la disponibilité d'un médecin, non présent tous les jours.

Toutefois, les urgences gynécologiques ou obstétricales sont à adresser directement aux urgences du CHD à la Roche-sur-Yon.

Courrier fin de suivi adressé au gynécologue

Soutien psychologique

Consultation avec la psychologue accessible à toutes les femmes du territoire (pendant la grossesse et le postpartum), prise en charge même si accouchement ailleurs qu'au CHD. Pas de conseillère conjugale, en milieu hospitalier, sur le territoire de la CPTS Terres de Montaigu. Uniquement à Challans en Vendée. Projet de former des sages-femmes au sein du CHD. En attendant, il est possible de contacter Odile SAUVAGET, psychologue-psychothérapeute, qui peut accueillir les couples en difficultés (activité libérale + hôpital).

Pas de retour d'information des consultations des psychologues hospitalières vers la ville

- Relation confiance psy-patients
- Mais si demande explicite (médecin généraliste) : contact téléphonique possible

Suivi PRADO

CPP se dit engagé.

Le représentant de la CPAM organise au cours du séjour à la maternité la visite d'une sage-femme libérale dans le cas d'un PRADO précoce (2 nuits au CHD). Ce n'est plus le cas pour un PRADO standard sauf si la patiente en fait elle-même la demande : information à passer aux patientes suivies uniquement au CPP, les patientes déjà suivies par les SF libérales font directement la demande de visite auprès de celle-ci.

Les patientes ne sont donc pas toujours au courant de cette possibilité. Pourtant, toutes les patientes reçoivent un « kit PRADO » avec les informations nécessaires.

Quid de l'ictère du nouveau-né en ville ?

Question posée sur la possibilité d'adresser au CPP des nouveau-nés pour un suivi d'ictère avec bilirubinomètre, notamment dans le cadre des sorties précoces.

Le CPP apportera une réponse prochainement car veut avoir l'accord des pédiatres du CHD. En effet, quelle prise en charge et par qui si bilirubine élevée ?

Staff de parentalité

Pour une demande de renseignements : Cadre sage-femme responsable est Madame CHESNOY. Vous pouvez la contacter par mail, veronique.chesnoy-ducarme@chd-vendee.fr.

Médecin généraliste ou sage-femme libérale ne sont pas forcément prévenus si la patiente ne le demande pas. Il faut donc lui préciser de bien le faire !

Demande lors de la réunion d'avoir un CR du staff (la patiente peut cependant s'y opposer)

Le suivi des patientes diabétiques, prise en charge commune ?

1 consultation au CHD (avec endocrinologue) puis si anomalie suivi mensuel en HDJ au CHD, si simple surveillance, suivi fait par le CPP en consultation externe (suivi en ville par MG non souhaité par le Dr BONNENFANT).

Il serait possible de le faire en ville à condition d'avoir une offre de soins homogène sur le territoire. Prévoir une rencontre avec les endocrinologues du CHD ?

Remarque : à Cholet ou Nantes, les sages-femmes libérales continuent de faire le suivi + une consultation endocrino, le suivi est basculé sur une consultation avec un gynéco uniquement si diabète déséquilibré.

Cas de la consultation des 12 semaines d'aménorrhée

Si la patiente n'a pas de rdv fixé avec une sage-femme libérale ou son MG suite à cette échographie, un rdv au CPP lui est automatiquement fixé pour la suite de son suivi de grossesse. Il faut donc que le rdv en ville soit programmé avant la date de l'échographie, sinon le suivi se fait automatiquement au CPP

Arrêt de travail

Les MG souhaitent un compte-rendu du CPP ou de la sage-femme libérale lorsqu'ils voient la patiente dont ils n'ont pas suivi la grossesse, pour une demande d'arrêt de travail.

Travail de recherche de l'URML_Etude gynécologie

- Proposition de présenter l'étude au CPP lors de la prochaine réunion

Mise en place du PRADO en chirurgie gynécologique, l'information passera par la CPAM.

Prochaine rencontre

Un jeudi (matin ou entre 12h et 14h) en début d'année 2021. Date reste à définir.

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude URML ;
- Evaluation des échanges précédents ;
- Coordination avec les professionnels de la MSP Montaigu (futurs locaux en face du CPP Montaigu)

PROCHAINE RÉUNION

Un jeudi (matin ou entre 12h et 14h) en début d'année 2021. Date reste à définir.

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude URML ;
- Evaluation des échanges précédents ;
- Coordination avec les professionnels de la MSP Montaigu (futurs locaux en face du CPP Montaigu)